

Conseil municipal du 14 mars 2019.
Compte rendu synthétique.

La séance était présidée par le Maire, Xavier JEAN.

Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : G. SALAUN, pvr à M. CAM, B. DREYFUS, pvr à M. LE VOURCH, Ph. GAY, pvr à R. COGUIEC, A. MILIN, pvr à J. BARONE, JR. CLOITRE, pvr à JM. KEREBEL.

Absents : A. LARSONNEUR, S. SOUBIGOU et S. LE GUEN. Excusé : P ; LAZIRE

M. QUELLEC et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 février 2019 est adopté à l'unanimité.

Les questions financières sont présentées par F. BIDAN, adjointe aux finances.

Elles ont préalablement été étudiées et discutées lors d'une commission Finances, organisée le 11 mars 2019, au cours de laquelle ont été examinés les documents comptables de la commune, du budget annexe « Lotissement », et les comptes du Trésorier.

Budgets Commune et lotissement jeunes ménages.
Examen et approbation des comptes de gestion 2017 du Trésorier de Saint-Renan, Examen des comptes administratifs 2017, Affectation du résultat 2017 (budget commune).

Elue rapporteure : Françoise BIDAN

F. BIDAN rappelle que le budget 2018 a été établi dans un contexte, désormais structurel, de limitation des dotations de l'Etat et de tensions sur les finances des collectivités.

Il était annoncé comme prudent, raisonné et exigeant. Il témoigne de la grande vigilance de la municipalité dans la gestion des ressources de la commune et de sa volonté de poursuivre l'entretien et la valorisation du patrimoine communal en s'attachant à garantir la qualité de vie des Conquétois. Ses objectifs, constants depuis 2014, se déclinaient ainsi :

- Poursuivre le désendettement de la commune **sans augmenter les taux d'imposition** ;
- Entretien et améliorer le cadre de vie des Conquétois, **sans avoir recours à l'emprunt**,

en maintenant les bâtiments et le patrimoine en bon état, en poursuivant la rénovation de la voirie.

Maintenir, malgré le contexte financier local difficile, la qualité du service public offert aux Conquétois :
En poursuivant les efforts consacrés au pôle enfance – jeunesse,

En respectant les objectifs de l'agenda 21.

Ce bilan est caractérisé :

Par une **hausse des charges de fonctionnement de 2.66%** par rapport à 2017 ;

Par une **hausse des recettes de fonctionnement de 0.97%** par rapport à 2017.

Le détail des charges de fonctionnement **montre, au-delà de la hausse apparente, une stabilité à périmètre constant** :

les charges de personnel sont maîtrisées (-0.3 %), l'augmentation des charges à caractère général est liée au transfert des dépenses d'enfouissement de réseau télécom en section de fonctionnement (+ 52 243 €). Ces dépenses étaient supportées par la section d'investissement jusqu'en 2017.

La hausse, très limitée mais réelle, des recettes de fonctionnement doit être soulignée.

La baisse des dotations de l'Etat est compensée par un rendement convenable de la fiscalité locale, dont l'assiette augmente et par une hausse des produits des services et du domaine.

Il est souligné que, si les charges de personnel représentent près de 49 % des dépenses communales, elles sont très largement affectées au service école-enfance-jeunesse (à 42 %).

La section de fonctionnement dégage un **excédent de l'exercice de 847 647.88 €** qu'il est proposé d'affecter en section d'investissement du BP 2019.

La section d'investissement présente un excédent de l'exercice de 172 581.24 €.

Si les restes à réaliser sur 2019 (ou crédits reportés) restent relativement importants et sont notamment dus au retard ou à des facturations tardives de « gros » travaux, on souligne un montant d'investissements de **798 750.31€**, consacrés à l'amélioration du cadre de vie, du patrimoine et de la qualité de vie des Conquétois.

Ce chiffre de 798 750.31 € est au-delà de la moyenne des investissements constatés depuis 2010, à savoir 786 566.20 € de dépenses d'équipements par an, réalisées sans emprunt.

F. BIDAN rappelle également que, afin de déterminer la bonne santé financière et la bonne gestion de la collectivité, il importe d'examiner sa capacité d'autofinancement.

Celle-ci représente ce qui reste à la collectivité une fois qu'elle a payé et encaissé l'ensemble des charges et des produits de fonctionnement réels.

Le solde doit permettre d'assurer le remboursement du capital de la dette. Ce coefficient d'autofinancement courant se calcule de la manière suivante :

Charges de fonct + Rbt du capital de la dette
Produits de fonctionnement

Un ratio supérieur à 1 signifie que la collectivité ne dégage pas assez de ressources de fonctionnement pour le remboursement annuel de la dette en capital et ne dispose d'aucun financement disponible.

Le ratio pour l'année 2018 s'établit à : 0.78

Les résultats suivants peuvent être constatés :

Section de fonctionnement	
Recettes réelles	Dépenses réelles
2 870 990 €	2 010 770 €
Section d'investissement	
Recettes	Dépenses
1 241 718.26 €	1 069 137.02 €

Le bilan des cessions et acquisitions est présenté en pièce jointe à la délibération, il a été examiné et approuvé lors de la commission finances du 11 mars 2019 (acquisition des terrains du lotissement jeunes ménages et acceptation d'une cession gratuite rue Laménais)

Régime indemnitaire des agents de la commune.

Elu rapporteur : le Maire

Unanimité pour adopter le nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP, qui se substitue aux régimes existants. Il s'agit d'une nécessaire transposition à l'échelon local de textes applicables à la fonction publique d'état.

Conventions avec le Syndicat d'Energie du Finistère.

Elu rapporteur : Jean-Luc MILIN

Il est proposé de délibérer pour autoriser le maire à signer les conventions à intervenir avec le SDEF pour mettre en œuvre les travaux d'enfouissement de réseaux aériens qui seront programmés en 2019, conformément à la délibération du Conseil municipal du 5 novembre 2018. Cela permettra de prendre rang

dans le planning du SDEF et de ses entreprises et d'engager les travaux dans les meilleurs délais.

Les travaux qui pourront être mis en œuvre prioritairement sont ceux du BILOU et de l'axe LOCHRIST – SAINT MATHIEU.

Les enjeux financiers des deux opérations sont les suivants :

Au Bilou (route touristique) :

coût de l'opération 29 657 €, part communale 28 380€

Axe Lochrist Saint Mathieu : coût de l'opération

56 076.61 € ; part communale 6 493.20 €

Attribution des marchés de travaux d'extension et de mise en accessibilité de la bibliothèque-ludothèque.

Elu rapporteur : Jean-Luc MILIN

Une consultation a été mise en œuvre auprès des entreprises via la plateforme MEGALIS et le journal LE TELEGRAMME.

A la suite de cette consultation et des négociations menées par le maître d'œuvre et sur proposition de la commission d'appel d'offres réunie en tant que commission d'achat, il est proposé d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

LOT	CANDIDAT	PRIX HT
TERRASSEMENT	COLAS	18 500,00€
GROS ŒUVRE	ROUSSEL	28 512,54€
OSSATURE BOIS	HALL-GUEGUAN	26 526,01€
MENUISERIES EXT	Serrurerie Brestoise Alu	14 160,00€
MENUISERIE INT	Le ROUX	2 134,41€
CLOISON DOUBLAGE	QUEMENEUR	9 850,00€
ISOLATION	QUALICONFORT	18 000,00€
ETANCHEITE	MOAL	3 330,52€
ARDOISE	MOAL	4 973,73€
ELECTRICITE	SNEF	4 985,00 €
PLOMBERIE	SQUIBAN	5 795,28€
DESAMIANTAGE	BWB	0,00€
SOL	GORDET	8 409,39€
PEINTURE	ML DECORS	4 161,29€
TOTAL HT		149 338,17€

Les travaux seront mis en œuvre dans les meilleurs délais et seront organisés de manière à pénaliser le moins possible le fonctionnement de la bibliothèque-ludothèque.